



Extrait du registre des délibérations du bureau du PETR
Séance du 19 octobre 2023 - 18 heures



N° 14 10 2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 19 octobre à dix-huit heures, les membres du bureau du PETR, se sont réunis, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Membres du bureau présents (10/15) : Jérémie CRABBE, Eric GERARD, Eric GOURLOO, Harold HUWART, Martial LECOMTE, Eric LEGROS, Marie-Christine LOYER, Xavier NICOLAS, Catherine STROH, René ROUSSELLE.

Invités : Michel KRECKE président du conseil de développement, Marie LEGRU Conseillère technique Région Centre

Membres et invités excusés : M. Claude JEAY, Jean-Claude CHEVEE, Claude EPINETTE, Eric GIRONDEAU, Christophe LEFEBURE, Victor PROVOT.

Objet : Avenant au marché public « Elaboration du document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT - Reprise du diagnostic territorial du SCOT Perche d'Eure-et-Loir

- ❖ Après l'enquête publique et de nombreux échanges avec les services de l'Etat concernant la compatibilité des PLUI avec le SCOT, le territoire s'achemine vers l'approbation définitive du SCOT.

Afin de lever les réserves nécessaires à l'approbation, un dernier travail de mise à jour du projet (reprises PADD, DOO, réunions ...) est indispensable.

Pour cela un complément d'étude au marché public signé avec l'Agence GILSON & ASSOCIES qui accompagne le PETR sur l'élaboration du SCOT depuis le 3 mars 2022 sera nécessaire à savoir : 5 475 € HT pour 2023 et 5 000 € HT en 2024 à l'issue du contrôle de légalité du SCOT (1er trimestre 2024 SCOT exécutoire).

Montant initial tranche ferme HT : 39 300 € – 41 160 € TTC

Avenant au marché public HT : 10 475 € – 12 570 € TTC

Coût total du marché public HT : 49 775 €

TVA taux de 20% : 9 955 €

Soit coût total TTC : 53 730 €

L'étude est inscrite en investissement, imputée au compte 202 "Frais d'étude, élaboration et révisions doc. d'urbanisme" éligible au FCTVA.

Le Bureau syndical du PETR, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ Autorise Madame la Présidente à signer cet avenant au marché public auprès de l'Agence GILSON & ASSOCIES.

Bureau du 19 octobre 2023

La Présidente,
Marie-Christine LOYER

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire
Compte tenu de l'envoi au représentant de l'état

le 15/11/2023

